

**BANQUE NATIONALE
POUR LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE**



RAPPORTS ANNUELS
EXERCICE 1951

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

ÉTABLISSEMENT AU CAPITAL DE 525 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS
SIÈGE SOCIAL : 16, BOULEVARD DES ITALIENS - PARIS



EXERCICE 1951

RAPPORTS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMMISSAIRES
RÉSOLUTIONS - BILAN - COMPTE DE PROFITS ET PERTES

BANQUE NATIONALE
POUR LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE

SIÈGE SOCIAL : 40, BOULEVARD DES FILLES-DU-CALVAIRE - PARIS
ÉTABLISSEMENT AU CAPITAL DE 200 MILLIARDS DE FRANCS, INDEMNITÉ 1951



EXERCICE 1951

RAPPORTS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMMISSAIRES
RÉSOLUTIONS - BILAN - COMPTE DE PROFITS ET PERTES

RAPPORT
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
A LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES BANQUES
EXERCICE 1951

Messieurs,

Au cours de l'année 1951, la production agricole française n'a pu, par suite de conditions atmosphériques moins favorables qu'en 1950, confirmer les résultats de la campagne précédente.

Le blé, la pomme de terre, la vigne et, d'une façon générale, les cultures maraîchères, ont souffert d'un excès d'humidité. La récolte de blé n'a pas dépassé 70 millions de quintaux, en nette régression sur celle de 1950 et plus encore sur la moyenne de 80 millions de quintaux des dix années qui ont précédé la guerre ; quelques exportations et les livraisons qu'en vertu d'un accord international nous nous sommes engagés à faire à d'autres pays ayant épuisé les excédents des récoltes de 1949 et 1950, des importations seront sans doute nécessaires pour faire face à nos engagements et constituer un stock minimum de sécurité. La récolte de pommes de terre a été à peine moyenne. La production vinicole a atteint 50 millions d'hectolitres seulement, mais l'exceptionnelle campagne de 1950 a laissé un excédent considérable et le marché reste encombré. Les vins disponibles en France et en Algérie représentent 83 millions d'hectolitres, au regard d'une consommation inférieure à ce chiffre de 22 millions d'hectolitres ; il est à craindre que la résorption de ce surplus ne conduise à des mesures coûteuses.

Avec un rendement moindre qu'en 1950, satisfaisant néanmoins, la récolte de betteraves nous assure 1.140.000 tonnes de sucre qui couvrent largement les besoins de la consommation intérieure. La

production d'oléagineux et les ressources en céréales secondaires sont supérieures à celles de la dernière campagne : le niveau d'avant-guerre est même dépassé pour l'orge et le maïs, qui occupent des surfaces en constant accroissement. L'extension des rizières s'est également poursuivie ; leur production représente maintenant près de la moitié de l'approvisionnement national.

Les progrès de notre élevage ont marqué un certain ralentissement : si le cheptel bovin a continué à se développer en nombre et à s'améliorer en qualité grâce à l'abondance des fourrages, l'élevage du porc, au contraire, devenu moins avantageux, a été quelque peu délaissé. Le marché de la viande n'a pas connu la même aisance qu'en 1950, la crainte de l'inflation ayant provoqué une certaine rétention de la part des producteurs. Les exportations de bétail et de viandes ont dû être limitées, tandis qu'à la faveur d'une suspension des droits de douane les importations se sont notablement accrues.

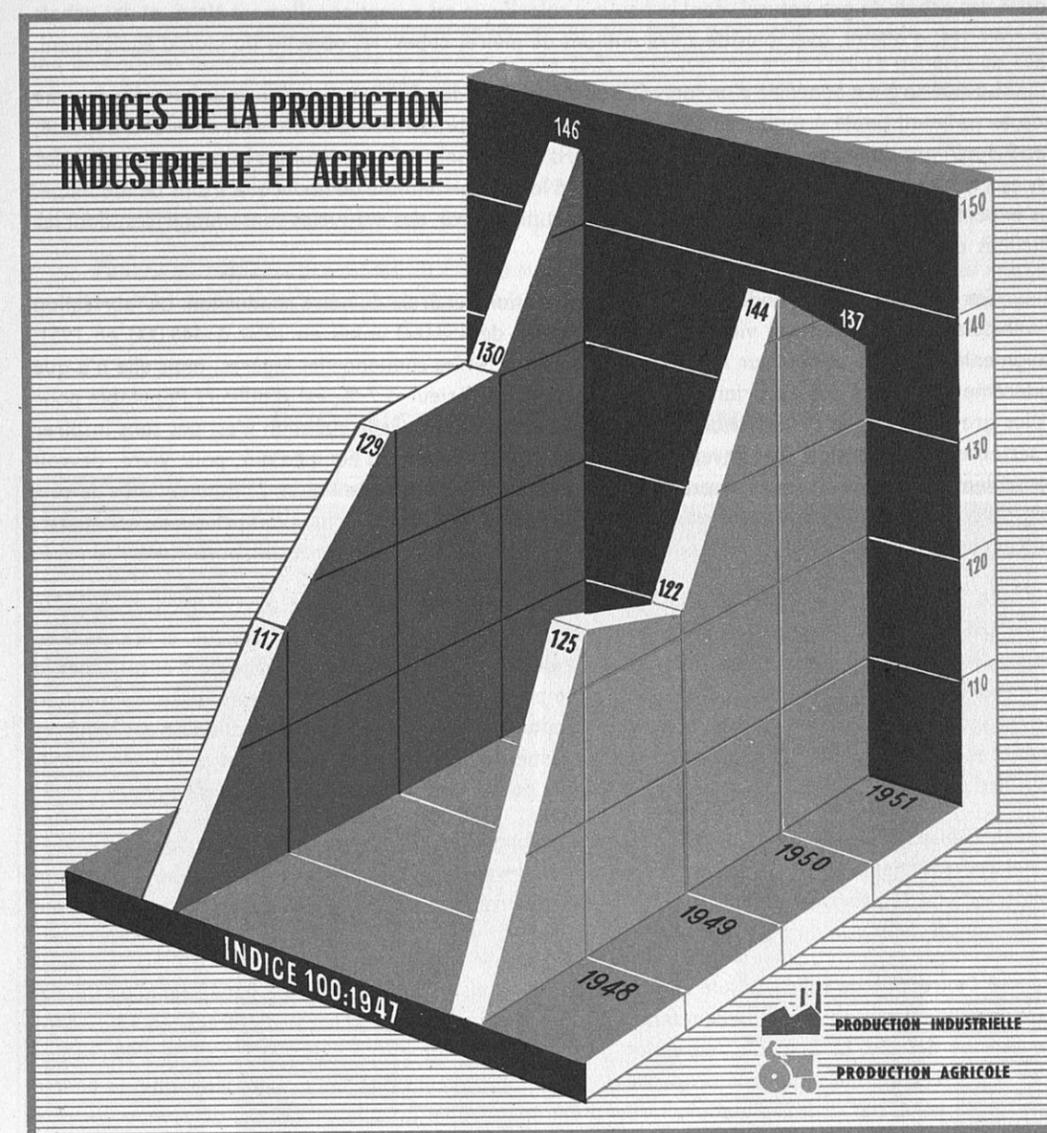
La production de lait a été supérieure de plus de 15 % au volume moyen d'avant-guerre ; pour la première fois depuis de nombreuses années, les ressources en produits laitiers ont aisément satisfait tous les besoins.

Bien que restant inférieur aux prévisions, le développement de nos moyens de production se poursuit régulièrement. Vingt mille tracteurs nouveaux sont venus enrichir notre parc qui, avec 150.000 unités, est aujourd'hui cinq fois plus important qu'avant-guerre. Les quantités d'engrais utilisées sont en augmentation continue.

Les progrès réalisés dans le domaine de l'équipement et dans les méthodes de culture ont fréquemment permis de dépasser les rendements à l'hectare de la période 1930/1939 et ainsi de remédier à la réduction des surfaces cultivées qui, à l'exception de l'orge, du maïs et de la betterave à sucre, s'étend aux principaux produits du sol. Ce résultat est néanmoins décevant car, si la régression de l'indice général de la production agricole en 1951, par rapport à 1950, est avant tout imputable aux mauvaises conditions atmosphériques, il demeure que nous n'en sommes encore qu'au niveau de 1938. Pour que notre sol nous assure régulièrement un appréciable complément de denrées exportables, de nouveaux et coûteux investissements seraient nécessaires et aussi une politique rurale tendant à maintenir à la terre une main-d'œuvre qui se fait rare et des exploitants que décourage trop souvent la part insuffisante revenant au producteur sur le prix payé par le consommateur.

A l'inverse de la production agricole, la production industrielle, dont l'indice général, après avoir atteint 148 en Novembre (bâtiment non compris), s'établit à 138,5 pour l'année 1951 contre 123 l'année précédente, apparaît en progrès. Certes, nous ne dépassons encore que de 10,8 % le niveau de 1929, ce qui est faible si l'on tient compte des résultats enregistrés dans plusieurs autres pays européens et de l'accroissement de notre population, mais pour apprécier objectivement l'effort français il est nécessaire de rappeler que notre production atteignait alors un sommet auquel ces mêmes pays, la Grande-Bretagne en particulier, ne devaient parvenir que plus tard. Quoiqu'il en soit, l'augmentation de 12,6 % enregistrée d'une année à l'autre excède les prévisions. Elle est due aux achats étrangers, à une certaine reprise de la construction et aussi à l'effet stimulant de la hausse des prix.

Nos ressources en énergie, dont l'insuffisance avait, plusieurs années durant, ralenti l'activité de nos usines, ont, dans l'ensemble, permis de satisfaire tous les besoins. La production des centrales hydrauliques a été d'un tiers plus élevée qu'en 1950, grâce à quoi une économie de 700.000 tonnes de charbon a pu être réalisée par les centrales thermiques sans qu'il ait été nécessaire de restreindre une consommation record de 37,9 milliards de Kwh, contre 33,4 milliards l'année précédente. Nos raffineries de pétrole ont marqué un nouveau progrès, avec 18,4 millions de tonnes de pétrole brut traitées contre 14,5 millions, fournissant ainsi aux exportateurs de produits raffinés un contingent supplémentaire important ; la production métropolitaine de pétrole brut elle-même est en augmentation, mais elle



ne représente encore qu'une part infime de nos besoins.

L'évolution de nos disponibilités en combustibles minéraux solides a été moins favorable. En dépit d'une amélioration sensible du rendement moyen, passé de 1.201 kgs à 1.307 kgs par poste-fond, la production de nos houillères n'a atteint que 55 millions de tonnes, soit 4,7 % seulement de plus qu'en 1950 ; il s'y est ajouté 5 millions de tonnes de charbon sarrois. Les importations, qui avaient été réduites au cours de l'année précédente, ont dû être accrues : elles se sont élevées à 13,6 millions de tonnes, dont 4,5 millions en provenance des Etats-Unis. En définitive, compte tenu des exportations habituelles de certaines qualités de charbon, nous avons disposé de 72 millions de tonnes ; la production nationale n'a donc satisfait que 76 % de nos besoins au lieu de 83 % en 1950. La production gazière,

grossie des achats de gaz naturel, dont le pouvoir calorifique est exceptionnellement élevé, et des achats aux cokeries, a atteint, avec plus de 2.972 millions de mètres cubes, les objectifs du plan d'équipement.

La sidérurgie a bénéficié d'un fort courant de commandes. Bien que la pénurie persistante de coke et de ferraille ait limité à moins de 85 % de sa capacité la production d'acier brut, celle-ci a dépassé, avec 9,8 millions de tonnes, les plus hauts niveaux d'avant-guerre. En particulier, la production de tôles minces s'est accrue en quantité et en qualité grâce à la mise en marche de nouveaux trains de laminage. Nos exportations en ont été favorisées, au détriment, il est vrai, des industries consommatrices, dont les difficultés d'approvisionnement ont persisté.

Ces industries ont cependant participé à l'expansion générale de notre production. La fabrication de véhicules automobiles, qui vient en tête, est passée de 358.000 unités en 1950 à 446.000 en 1951. L'augmentation porte surtout sur les voitures de tourisme et les camionnettes légères, mais elle n'a que modérément alimenté nos exportations, dont le progrès, inférieur à 7 %, est d'ailleurs imputable pour la plus grande part à la demande de nos territoires d'outre-mer. Cette situation n'est pas sans inspirer de sérieuses appréhensions sur l'avenir d'une industrie très fortement équipée qui, pour vivre, devrait non seulement conserver, sur les marchés extérieurs, les débouchés que l'absence momentanée de certains concurrents étrangers — aux prix généralement plus favorables — lui avait permis de conquérir, mais encore s'en assurer de nouveaux au moment même où ces concurrents réapparaissent.

La pénurie mondiale de métaux non ferreux n'a pas épargné notre pays : atténuée pour le cuivre grâce aux stocks existants, elle s'est trouvée, au contraire, aggravée pour le zinc et le plomb du fait d'un fonctionnement défectueux du mécanisme des prix intérieurs. Force a donc été d'encourager la récupération en libérant les prix des déchets, et de prescrire des interdictions d'emploi, notamment en ce qui concerne le cuivre et le nickel. Les recommandations de la Conférence Internationale des Matières Premières, formulées dans le courant du second semestre, n'ont eu que peu d'effet pratique en 1951. Pour être vraiment efficace, le fonctionnement de ce nouvel organisme devra être perfectionné.

L'industrie du pneumatique, qu'une grève prolongée avait paralysée en 1950, a opéré, en 1951, un net redressement. Sa situation, malgré les cours élevés de la gomme naturelle, qui se répercutent lourdement sur le prix des produits finis, est restée favorable au regard d'une demande croissante tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation.

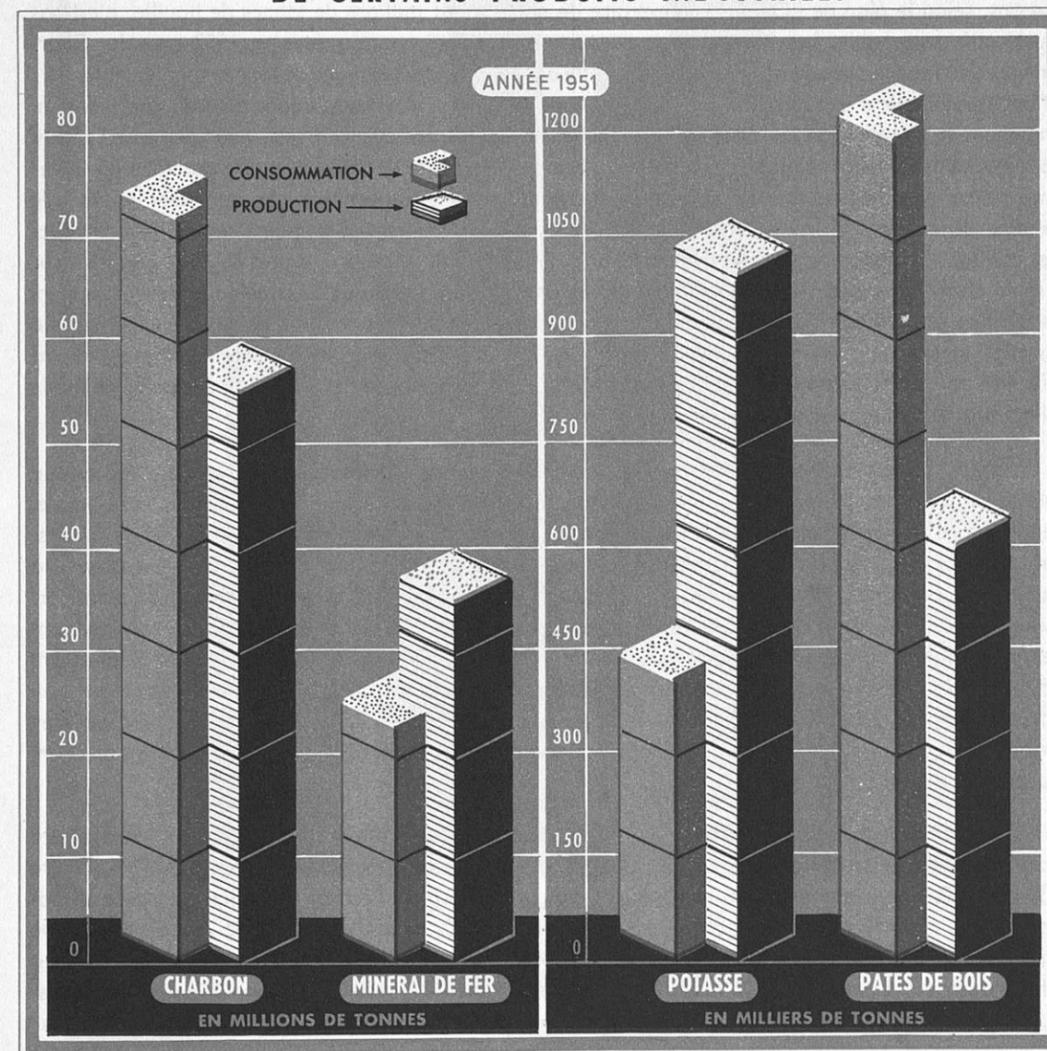
A l'exception de celles du jute et des textiles artificiels, qui ont continué à bénéficier d'un approvisionnement satisfaisant et d'une demande soutenue, nos industries textiles sont entrées, en 1951, dans une période difficile. La brutable régression des cours de la laine, qui n'avaient cessé de s'élever jusqu'en Mars, entraînant, malgré la prudence dont les importateurs français avaient témoigné, la hausse des prix de vente des produits manufacturés, a été impuissante à ramener ceux-ci au niveau des prix mondiaux : il en est résulté un fléchissement des ventes et une très forte diminution des exportations. L'industrie cotonnière a maintenu sa production et réussi à augmenter ses exportations de filés et de tissus ; mais ce résultat n'a été atteint qu'au prix d'importants prélèvements sur les stocks de matières premières. Pour elle, se pose aujourd'hui un problème de réapprovisionnement d'autant plus aigu que les achats effectués par les filateurs dans divers pays n'ont pas compensé la réduction des livraisons des Etats-Unis. L'industrie de la soie, enfin, souffre de la variation continue des cours de la soie brute et du fléchissement des exportations.

Le développement général de notre production s'est traduit par une forte augmentation du trafic marchandises de la Société Nationale des Chemins de Fer Français — passé de 39 milliards de tonnes-kilomètres en 1950 à 45 milliards en 1951, — de l'activité des ports français — accrue, en poids, à l'importation et à l'exportation, de 30 et 18 % respectivement, — ainsi que du trafic fluvial.

Ces progrès indéniables permettent-ils de penser que notre pays sera en mesure, au cours des cinq prochaines années, d'accroître sa production de 25 % — ce qui porterait l'indice général de 138 à près de 175, — but qu'assigne à l'Europe le Conseil de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (O.E.C.E.), afin que puissent être conduits de front le réarmement nécessaire à sa sécurité et le développement de sa puissance économique ? Répondre affirmativement serait supposer résolu, au préalable, le double problème de notre approvisionnement en matières premières et de nos ressources en énergie, résultat qui est loin d'être acquis.

Pauvre en matières premières, la France subit, pour la plupart d'entre elles, la loi des marchés mondiaux. Or, la pénurie, consécutive aux achats massifs effectués pour leurs besoins militaires par les

PRODUCTION ET CONSOMMATION DE CERTAINS PRODUITS INDUSTRIELS

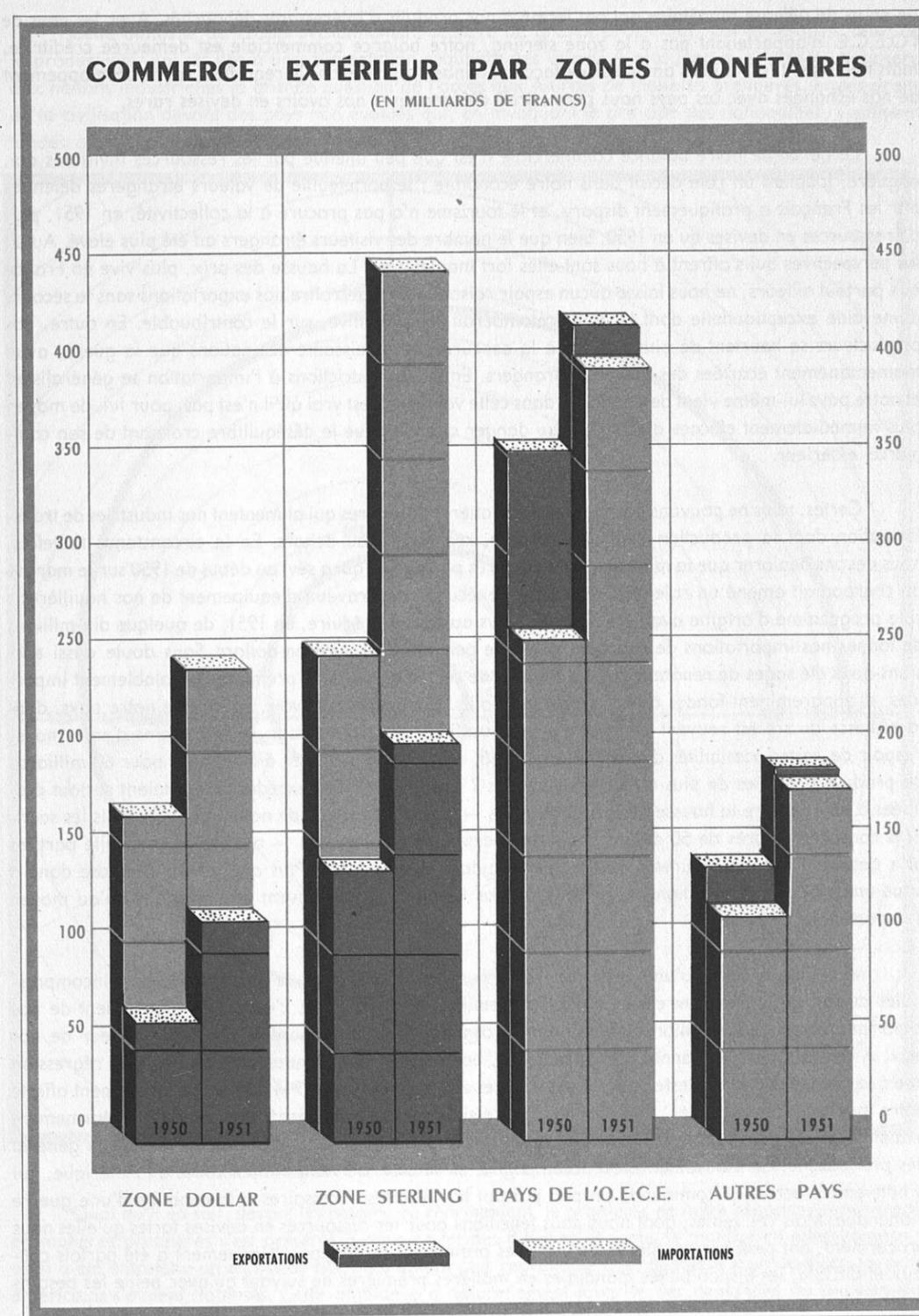


nations engagées dans la guerre de Corée, qui, pendant la plus grande partie de l'année 1951, a prévalu sur ces marchés, a entravé la reconstitution normale de nos stocks. Ceux-ci sont tombés à des niveaux dangereusement bas : les quantités de laine brute dans les usines, à la fin du 4^{ème} trimestre, représentaient moins de deux mois de consommation et les réserves de coton, à la même époque, n'étaient pas sensiblement plus élevées ; les stocks de métaux non ferreux sont pratiquement épuisés. Il n'est pas jusqu'aux approvisionnements en certaines matières premières tirées de notre sol — le minerai de fer et la bauxite — qui n'aient fléchi sous l'effet d'une production industrielle accrue et qui, en dépit de louables efforts pour accélérer l'extraction, ne cessent de décroître. Il serait vain d'espérer un redressement rapide de cette situation. Certes, la pénurie de matières premières essentielles est moins aiguë que naguère, mais nos disponibilités en devises, notamment en dollars, insuffisamment alimentées par un courant d'exportations dangereusement réduit, ne nous permettront de profiter que très modérément de ce retour à une relative abondance.

L'évolution probable de nos ressources en énergie inspire généralement moins d'inquiétude. Cet optimisme est justifié pour le charbon ; il l'est moins pour l'électricité. Parvenir, dans un délai de cinq ans, selon le plan de l'O.E.C.E., à extraire de notre sol 61 millions de tonnes de houille, n'est pas un objectif inaccessible. Les 106 milliards d'investissements nouveaux prévus en 1952 pour les Charbonnages de France procureront, en effet, dès cette année, près de 3 millions de tonnes supplémentaires ; l'effort à accomplir n'excèdera pas, alors, 5 millions de tonnes, que devrait nous assurer sans peine un rendement en progression continue grâce à l'amélioration de nos équipements, pour peu que l'effectif des mineurs du fond se maintienne à son niveau actuel. Il va de soi que ces prévisions peuvent se trouver sensiblement modifiées par la réalisation de la communauté européenne « charbon-acier ». Dans le domaine de l'électricité, au contraire, les dépenses d'investissement sont moins rapidement productives et il est à craindre qu'en dépit de l'ampleur des moyens mis en œuvre — près de 150 milliards pour la seule année en cours, — l'augmentation de la production ne suive qu'avec peine le développement des besoins. L'exécution du programme d'aménagement de nouvelles chutes d'eau et d'équipement de centrales thermiques, malgré la lourde charge qu'elle constitue pour les finances publiques, devra donc être poursuivie sans relâche si l'on veut éviter qu'une seule année de sécheresse excessive ne rende obligatoire le retour à un régime de restrictions.

Ainsi, deux hypothèques — matières premières, énergie — pèsent sur l'avenir de l'économie française au moment même où produire davantage et aux prix les plus bas devient une nécessité vitale. L'équilibre relativement satisfaisant de notre balance commerciale obtenu en 1950 à la faveur de circonstances exceptionnelles ne s'est pas maintenu en effet au cours de l'année écoulée. Fait plus grave, la rupture est allée s'accroissant ; enfin, elle provient exclusivement de nos échanges avec l'étranger. Compte tenu du surcroît de nos ventes dans les territoires de l'Union Française qui, cependant, ont presque doublé d'une année à l'autre, passant de 107 à 211 milliards de francs, le déficit final atteint 128,4 milliards au lieu d'un excédent de 4,6 milliards de francs en 1950. Nos ventes à l'étranger, qui représentaient alors 86,5% de nos achats, n'ont permis de régler que 73,3% de ceux-ci, laissant subsister une insuffisance de 339 milliards qui a épuisé les disponibilités en devises péniblement constituées au cours des années précédentes.

Notre situation s'est améliorée à l'égard de la zone dollar grâce à des exportations de caractère exceptionnel d'acier et d'alcool qui nous ont permis de couvrir nos achats à concurrence de 48%, contre 37% en 1950. En ce qui concerne la zone sterling, notre position s'est au contraire aggravée et nos exportations n'ont représenté en 1951 que 47% au lieu de 56% de nos achats. Cette régression est due à deux causes : d'une part, la forte hausse des prix des matières premières les plus indispensables à notre industrie qui nous viennent, précisément, de cette zone — pétrole du Moyen-Orient, laine d'Australie, jute des Indes, caoutchouc de Malaisie ; — d'autre part, les mesures de restriction inspirées par



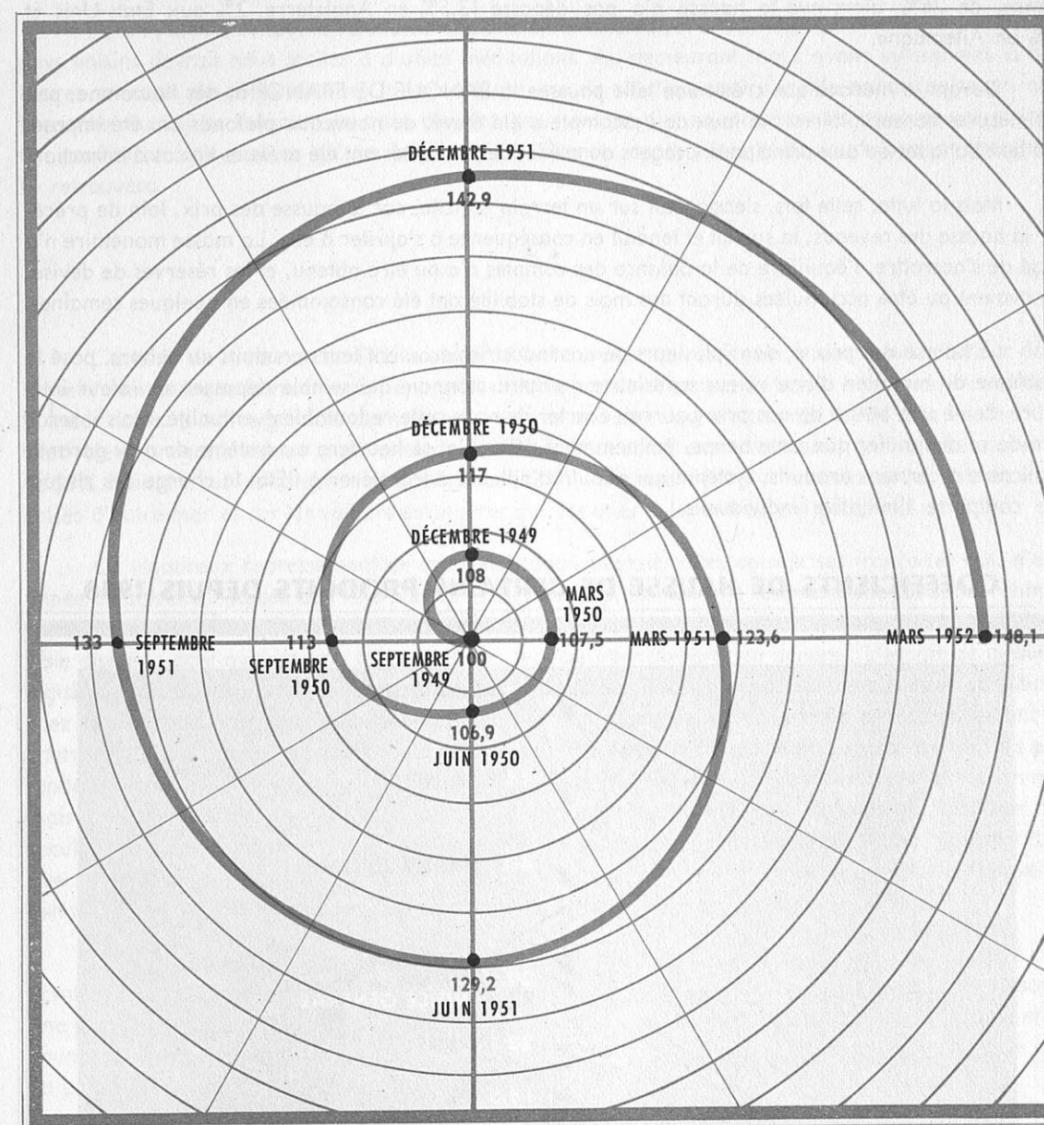
un souci de défense monétaire qui ont fermé à nos produits d'intéressants débouchés. Avec les pays de l'O.E.C.E. n'appartenant pas à la zone sterling, notre balance commerciale est demeurée créditrice, mais faiblement, et l'écart s'amenuise de façon continue. Nous devons le regretter, car le développement de nos échanges avec ces pays nous permettrait d'économiser nos avoirs en devises rares.

Le déficit de notre balance commerciale n'est que peu atténué par les ressources invisibles qui, naguère, jouaient un rôle décisif dans notre économie : le portefeuille de valeurs étrangères détenues par les Français a pratiquement disparu, et le tourisme n'a pas procuré à la collectivité, en 1951, plus de ressources en devises qu'en 1950, bien que le nombre des visiteurs étrangers ait été plus élevé. Aussi, les perspectives qui s'offrent à nous sont-elles fort inquiétantes. La hausse des prix, plus vive en France que partout ailleurs, ne nous laisse aucun espoir raisonnable d'accroître nos exportations sans le secours d'une aide exceptionnelle dont le poids retomberait, en définitive, sur le contribuable. En outre, nos producteurs se heurtent de plus en plus à la concurrence renaissante des nations que la guerre avait momentanément écartées des marchés étrangers. Enfin, les restrictions à l'importation se généralisent et notre pays lui-même vient de s'engager dans cette voie tant il est vrai qu'il n'est pas, pour lui, de moyen plus immédiatement efficace d'échapper au danger que constitue le déséquilibre croissant de son commerce extérieur.

Certes, nous ne pouvons nous priver des matières premières qui alimentent nos industries de transformation dont la production était, hier encore, recherchée au dehors. En la circonstance toutefois, nous devons déplorer que la mévente, d'ailleurs très passagère, qui a sévi au début de 1950 sur le marché du charbon ait amené un ralentissement dans l'exécution des travaux d'équipement de nos houillères ; si le programme d'origine avait été observé, nous aurions pu réduire, en 1951, de quelque dix millions de tonnes nos importations de charbon, dont une partie a été réglée en dollars. Sans doute aussi eussions-nous été sages de renoncer à l'exportation de certaines matières premières préalablement importées, si apparemment fondés qu'en fussent les motifs. Comment concevoir, enfin, que notre pays, dont la richesse du sol est souvent un sujet d'envie, justifiant, non sans raison, chez certains d'entre nous, l'espoir de vastes possibilités d'exportation, ait dû, en 1951, se procurer à l'étranger pour 60 milliards de produits agricoles de plus qu'il n'en a vendus ? Ces importations excédentaires étaient surtout destinées à lutter contre la hausse des prix intérieurs — corps gras et viande notamment, — mais les sacrifices consentis — près de 50 milliards pour ces deux seules rubriques — ont été vains : nulle part les prix des produits alimentaires n'ont augmenté autant qu'en France. Plus que jamais s'impose donc à nous une rigoureuse sélection parmi ceux de nos besoins qui ne peuvent être satisfaits qu'au moyen d'importations ruineuses.

Mais plus encore qu'une restriction de nos importations, pour la plus grande part incompressibles du fait de notre pauvreté en matières premières et en énergie, c'est un développement de nos exportations qui peut équilibrer notre balance commerciale. Ici se pose le problème majeur de nos prix. A ce point de vue, l'année 1951 marquera, par rapport aux années antérieures, une régression due à la reprise de cette funeste poussée des salaires et des prix qui, de 1944 à 1949, a si gravement affecté notre monnaie. Nous disions, l'an dernier, la pression que les événements de Corée et le réarmement avaient exercée dans tous les pays sur les cours des matières premières d'abord, sur le niveau général des prix ensuite. Ce mouvement s'est accompagné, en France, de ventes importantes à l'Amérique, qui a hâtivement acheté et commandé un peu partout les produits nécessaires à la conduite d'une guerre inattendue. Mais ces ventes, dont nous nous félicitons pour les ressources en devises fortes qu'elles nous procuraient, ont pesé sur nos stocks de matières premières. Le réapprovisionnement a été parfois coûteux et difficile, les disponibilités mondiales en matières premières ne suivant qu'avec peine les besoins d'une industrie dont la puissance de production augmente sans cesse.

Cette difficulté de réapprovisionnement soulève de graves problèmes, parmi lesquels celui de la productivité, qui est liée à une alimentation régulière des usines. A plus longue échéance, se posera aux nations industrielles la grande question de l'accès aux sources de matières premières, et des droits de la civilisation devant des pays non évolués qui, en invoquant le principe des nationalités, s'estiment fondés à stériliser leurs richesses naturelles.



HAUSSE DES PRIX DE DÉTAIL DEPUIS 1949

Quoi qu'il en soit, devant les besoins du réarmement, le problème de notre réapprovisionnement en matières premières s'est présenté à nous en termes difficiles et a mis le marché en effervescence ; ainsi a été entretenu un climat de hausse d'autant plus regrettable que, depuis le mois de Mars, les prix américains s'étaient stabilisés. Cette ambiance a naturellement favorisé des demandes de rajustement de salaires, qui aboutirent à une augmentation d'environ 11,5%.

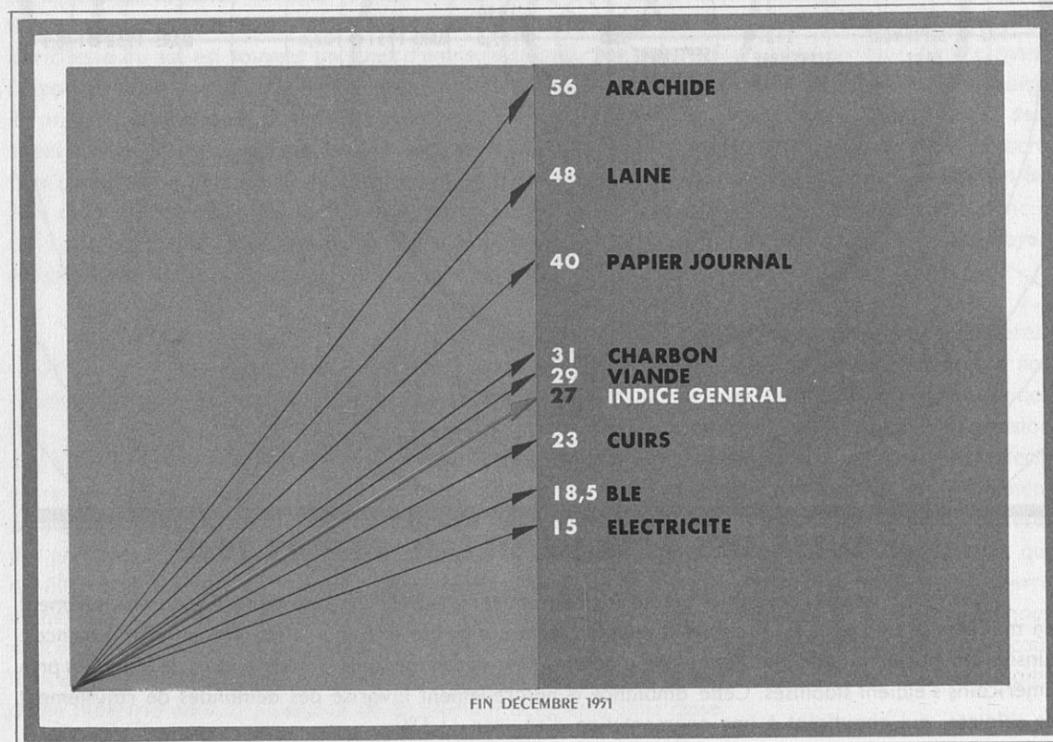
Au cours de l'été, la poussée saisonnière de certains produits agricoles a mis le gouvernement issu des élections de Juin devant de nouvelles réclamations. Bien qu'une très nette baisse des prix commençât à se dessiner sur le marché de diverses matières premières, notamment des textiles, une nouvelle augmentation des salaires, de 15% celle-ci, fut décidée, qui, anticipant pour partie sur la hausse des prix, a contribué à l'accélérer. C'est ainsi qu'au cours de l'année 1951 l'indice des prix de gros a monté, en France, de 26%, alors que la hausse n'a pas dépassé 13,5% en Angleterre, 2% aux Etats-Unis et 17% en Allemagne.

Devant la menace que créait une telle poussée la BANQUE DE FRANCE a, dès l'automne, pris des mesures conservatoires : le taux de l'escompte a été élevé, de nouveaux plafonds ont été imposés tant aux banques qu'aux principaux usagers du crédit, des pénalités ont été prévues en cas d'infraction.

Mais la lutte, cette fois, s'engageait sur un terrain difficile, car la hausse des prix, loin de précéder la hausse des revenus, la suivait et tendait en conséquence à s'ajuster à elle. La masse monétaire n'a cessé de s'accroître, l'équilibre de la balance des comptes n'a pu être obtenu, et les réserves de devises qui avaient pu être accumulées durant des mois de stabilité ont été consommées en quelques semaines.

La hausse des prix a, dans plusieurs de nos industries écoulant leurs produits au dehors, posé le problème du maintien d'une valeur extérieure de notre monnaie qui semble dépasser sa valeur intérieure. Seule une baisse de nos prix pourrait écarter de nous cette redoutable éventualité. Mais il serait vain de se dissimuler que cette baisse, éminemment désirable, se heurtera au système de prix garantis applicable à certains produits, système qui aboutit d'ailleurs à transférer à l'Etat la charge des risques que comporte l'initiative individuelle.

COEFFICIENTS DE HAUSSE DE CERTAINS PRODUITS DEPUIS 1938



Il faut le reconnaître sans ambages : des prix rigides dans une économie tendant à libérer les échanges ne permettront jamais l'ajustement de la balance des comptes, donc la stabilité de la monnaie, car ce sont précisément les fluctuations des prix qui réalisent cet équilibre. Seules la contrainte et une économie strictement dirigée peuvent soutenir — avec plus ou moins de bonheur — le paradoxe de la stabilité de la monnaie dans un régime de prix rigides. Le choix reste donc, en définitive, entre la liberté et la coercition. Mais on ne saurait cumuler les avantages de l'une et de l'autre.

Il reste, bien entendu, la solution d'une discipline volontaire, et sur ce point l'exemple de certains pays voisins devrait nous inciter à d'utiles méditations. Au demeurant, nous avons vu souvent, à des heures critiques de notre histoire, la volonté obscure de salut que notre vieille nation porte en elle bousculer les vaines théories qui nous divisent, pour exiger que soient prises les mesures salvatrices. On peut et on doit espérer qu'une fois encore la France, après s'être si douloureusement cherchée, se retrouvera.

* * *

L'activité de la bourse en 1951 a présenté un heureux contraste avec le marasme antérieur dans lequel l'avait plongée la réserve de l'épargne, justifiée par deux années de baisse à peu près ininterrompue des cours. L'indice général des valeurs à revenu variable, qui était tombé à 944 à la fin de 1950, s'est relevé progressivement pour atteindre 1465 en Décembre, exprimant ainsi une hausse moyenne de 55%. Moindre sur les valeurs métropolitaines (52%), la hausse a été plus accusée sur les valeurs françaises d'outre-mer et sur les valeurs étrangères qui, les unes et les autres, ont progressé de 60%.

Ce vigoureux redressement de la capitalisation boursière des entreprises françaises qui, d'une année à l'autre, est passée de 712 à plus de 1.100 milliards, est moins le résultat d'une soudaine réapparition des capitaux d'épargne sur le marché financier qu'une réaction naturelle contre l'incompréhensible discrédit dont avaient trop longtemps pâti les valeurs mobilières en général. L'espoir de mesures législatives plus libérales, l'accroissement de la production et la hausse des prix des matières premières, chez certains aussi quelque incertitude sur l'avenir de la monnaie, ont favorisé cette réaction, dont les effets se sont étendus peu à peu à l'ensemble des valeurs, défiant même parfois les appréciations les plus fondées. Comme toujours en pareil cas, le mouvement a été déclenché par les opérateurs professionnels, mais, au cours des derniers mois de l'année, l'épargne traditionnelle s'est manifestée à son tour. Un recul certain de la thésaurisation a fourni les capitaux nécessaires ; d'autre part, contrairement à ce que l'on avait pu constater depuis deux ans, le produit des ventes a été généralement employé en achats de titres, de telle sorte que la hausse s'est en partie nourrie de sa propre substance.

Si l'or n'a plus été le refuge exclusif des capitaux apeurés, il a cependant conservé la faveur d'un nombre croissant d'épargnants, et il n'est pas excessif de penser que les achats de métal ont absorbé une part importante des disponibilités nouvelles. Le marché est resté actif tout au long de l'année et les cours, relativement stables pendant le premier semestre, se sont élevés par la suite, s'écartant de plus en plus de ceux du marché international, lesquels au contraire ont fléchi.

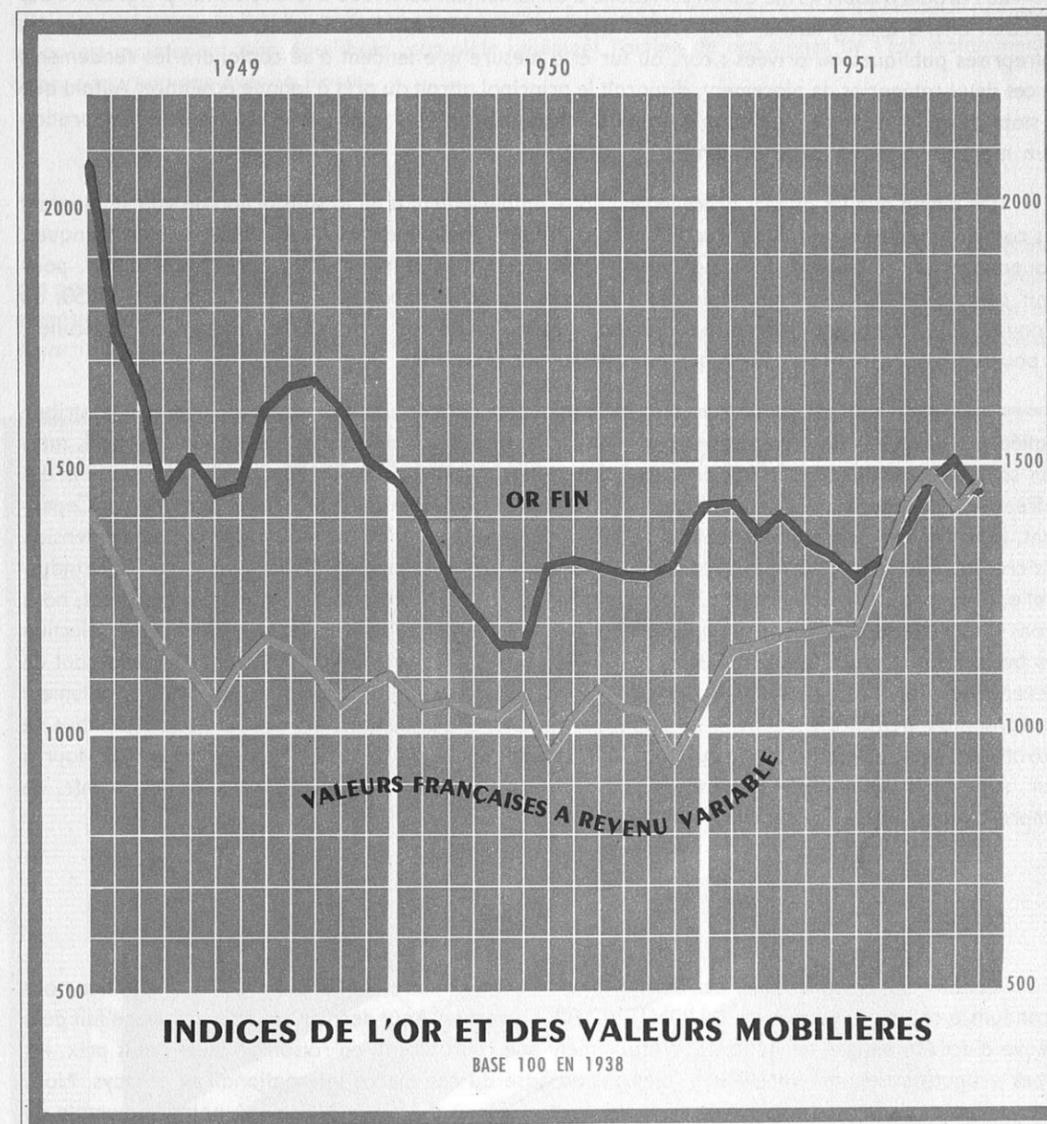
Stimulées par la reprise boursière, les émissions d'actions nouvelles créées par les entreprises à l'effet de constituer ou d'accroître leurs fonds sociaux ont généralement obtenu plus de succès qu'en 1950 ; leur montant a atteint 43 milliards de francs. Le placement des valeurs à revenu fixe, au contraire, est resté très difficile, les taux se sont tendus. Si les Bons du Trésor à intérêt progressif ont reçu du public, au début de l'année, un accueil relativement favorable puisqu'ils ont procuré 43 milliards d'argent frais, en revanche, le montant global des obligations émises par la suite n'a produit que 52 milliards. C'est

donc, en définitive, 138 milliards que l'Etat et les collectivités publiques et privées ont obtenus du marché, en 1951, par voie d'emprunt ou d'augmentation de capital ; en 1950, le chiffre correspondant avait été de 124 milliards. Mais, alors qu'en 1950 — l'Etat n'ayant pas directement fait appel à l'épargne — les collectivités locales, groupements de sinistrés et autres collectivités d'intérêt public s'étaient partagé la majeure partie du produit des émissions, en 1951, au contraire, la répartition est favorable à l'Etat, qui s'assure, avec les seuls Bons de la Défense Nationale à intérêt progressif, le tiers des fonds d'emprunt. Quant aux sociétés privées, elles conservent, à peu de chose près, d'une année à l'autre, leur situation relative.

Le problème du financement des investissements par la voie de l'emprunt public reste donc posé, et de façon de plus en plus préoccupante, pour l'Etat et pour toutes les entreprises en général. En vue de susciter de nouveau l'intérêt des épargnants, une évolution avait été amorcée, dès 1950, dans le choix des modalités d'émission : la durée des emprunts avait été réduite, et l'amortissement par fractions égales de capital chaque année substitué à l'amortissement par annuités constantes. Ainsi s'efforçait-on de remédier à la dépréciation des cours qui, depuis trop longtemps, affecte le marché des valeurs à revenu fixe, décevant régulièrement les souscripteurs. La nouvelle tendance s'est affirmée en 1951 et d'autres formules ont été mises au point : remboursement au-dessus du pair ; émission d'obligations convertibles en actions ; engagement par la société émettrice d'accélérer l'amortissement de l'emprunt en fonction de la dépréciation des cours des obligations correspondantes ; possibilité pour le porteur d'être remboursé par anticipation en usant des options, parfois rapprochées, qui lui sont consenties ; abandon par l'emprunteur, au profit des porteurs d'obligations non amorties, de tout ou partie des bénéfices provenant des rachats en bourse. Il serait prématuré de porter un jugement définitif sur l'efficacité de ces formules, qui au demeurant n'ont pas encore été toutes utilisées ; néanmoins, il est permis d'affirmer, dès à présent, que le public a parfaitement compris l'intérêt de certaines d'entre elles.

Notre établissement a participé, en 1951, à la plupart des opérations qui ont été réalisées par voie de souscription publique. Qu'il s'agisse d'augmentations de capital ou d'émissions d'obligations, d'opérations dont il était l'initiateur ou auxquelles il était simplement associé, toutes se sont déroulées normalement. Les résultats obtenus attestent, au surplus, le constant progrès de la branche financière de notre exploitation.

La progression des dépôts dans les banques françaises, dont nous avons déjà souligné, il y a un an, la préoccupante lenteur, s'est poursuivie sans changement notable pendant toute l'année 1951. Défalcation faite du montant présumé de l'échéance de fin d'année, reportée au 2 Janvier, on peut admettre qu'elle atteint 175 milliards contre 136 en 1950 pour l'ensemble des comptes créditeurs à vue dans les banques — Banques Populaires comprises — et dans les Caisses de Crédit Agricole, pour leurs sièges de la métropole et de la Sarre. Cette fois encore, la progression a été plus marquée au cours du 4^{ème} trimestre qui, à lui seul, a fourni aux banques 50% des ressources nouvelles acquises dans l'année. Sans doute les banques ont-elles vu venir à elles des capitaux qui, un an plus tôt, auraient été grossir les dépôts dans les Caisses d'Epargne. L'excédent de versements dont celles-ci ont bénéficié a fléchi, en effet, de 50% d'une année à l'autre ; en 1950, il est vrai, le montant maximum des livrets individuels avait été sensiblement élevé. En revanche, la masse des billets en circulation ne s'est pas accrue, en 1951, plus qu'en 1950 et, d'autre part, les valeurs mobilières, à la faveur de la reprise boursière, et l'or, n'ont pas exercé sur les capitaux disponibles un moindre attrait, bien au contraire. C'est donc plus vraisemblablement à un recul de la thésaurisation qu'est due la progression constatée ; le fait que, au cours



du 4^{ème} trimestre, les dépôts dans les banques se soient accrus, en valeur absolue, davantage que la circulation fiduciaire — 88 milliards contre 64 — corrobore cette opinion.

Un tel résultat n'est d'ailleurs satisfaisant qu'en apparence : l'augmentation des dépôts ne dépasse pas, en effet, 15%, et reste donc sensiblement inférieure à la hausse générale des prix. Ainsi, d'année en année et depuis trente ans, les banques françaises, pour la plupart, ont vu décliner leurs moyens d'action. Il ne pouvait en être autrement dès l'instant que le Trésor Public, pliant sous la charge écrasante de deux guerres et d'une augmentation continue des dépenses de l'Etat, se trouvait contraint d'attirer à lui une part toujours croissante des capitaux disponibles. Dans cette concurrence les taux d'intérêt devaient jouer un rôle décisif au détriment des banques. En outre, le renchérissement — souvent excès-

sif — de l'argent à court terme qui en est résulté a certainement contribué à la disparition progressive des capitaux offerts à long terme, dont souffre aujourd'hui le Trésor lui-même et, en général, toutes les entreprises publiques ou privées ; car, au fur et à mesure que tendent à se confondre les rendements de ces deux catégories de placement, disparaît le principal attrait du prêt à longue échéance. Autant que la stabilité de la monnaie, le retour à un juste échelonnement des taux est nécessaire à la restauration d'un marché financier large et sain.

De même que les années précédentes, notre établissement a eu la satisfaction de voir le montant des comptes créditeurs qui lui sont confiés s'accroître plus rapidement que dans l'ensemble des banques. L'augmentation qui ressort des situations comptables est supérieure à 23% ; après rectification, pour tenir compte de l'influence probable des échéances annuelles reportées, en 1951 comme en 1950, au 2 Janvier, elle n'est guère inférieure à 20%. La progression de nos comptes de chèques, en particulier, se poursuit, couronnant les efforts que nous déployons à cet effet.

Si modéré qu'il ait été, l'accroissement des dépôts dans les banques a opportunément contribué à atténuer la rigueur des directives visant à limiter le recours au crédit. Appliquées avec fermeté, mais non sans discernement, par l'Institut d'Emission, celles-ci ont exercé sur l'expansion des besoins des entreprises, pendant toute l'année, la pression jugée indispensable pour préserver la monnaie. Cependant, la hausse des prix et l'augmentation de la production ont rendu inévitable une certaine extension des crédits consentis par les banques, extension dont toutes les branches de l'activité — agricole, industrielle, commerciale, — ont bénéficié. Pour notre part, et dans les limites qui nous étaient assignées, nous avons dispensé nos concours avec un constant souci d'efficacité et de mesure. Une rigoureuse sélection des besoins qui se manifestaient à nous était nécessaire ; nous y avons procédé en nous efforçant de prévenir les difficultés qu'un refus pouvait entraîner, et aussi en nous attachant à répartir équitablement sur l'ensemble de notre clientèle le poids des restrictions. Si des défaillances se sont produites, nous ne croyons pas que le défaut de concours bancaires en ait été l'unique cause : le crédit ne saurait, tour à tour, suppléer indéfiniment l'insuffisance des fonds sociaux ou remédier aux effets de la mévente, de l'imprévoyance ou de l'incapacité.

*
* *

Le développement continu des échanges commerciaux entre la France et l'Amérique latine nous a conduits à créer une succursale à MONTEVIDEO. Ouvert en Août dernier, ce nouveau siège fait déjà preuve d'activité malgré les difficultés d'écoulement que rencontrent, en raison de leurs hauts prix, les laines uruguayennes, qui constituent l'élément de base du commerce international de ce pays. Nous avons, d'autre part, complété en divers points notre réseau d'Afrique Noire, où notre succursale de LEOPOLDVILLE, inaugurée il y a un an, affermit de jour en jour sa position.

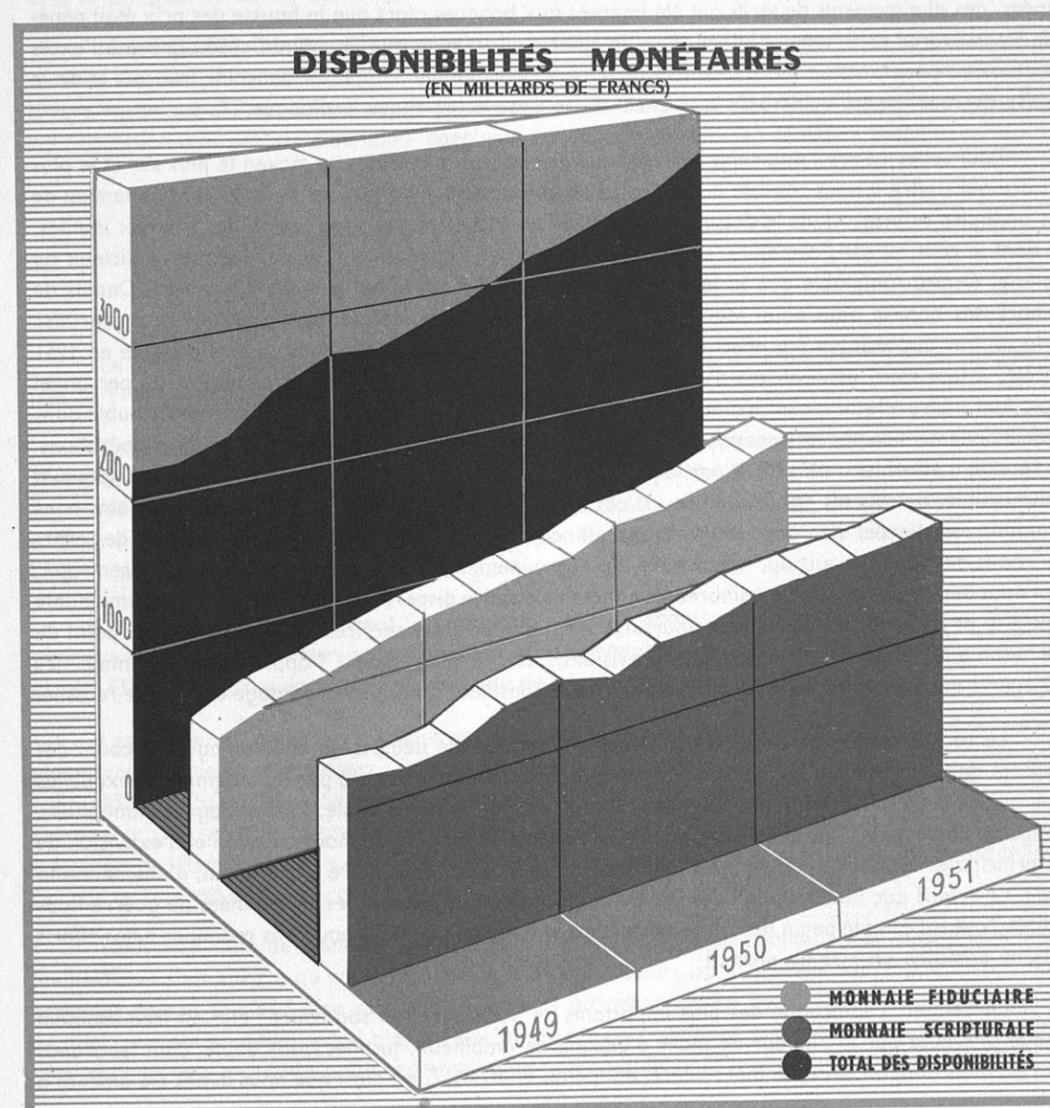
La prospérité de nos filiales dans les territoires d'outre-mer et à l'étranger ne s'est pas démentie.

En Afrique du Nord et au Levant, la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (Afrique) poursuit son ascension ; ses résultats sont brillants. Le CREDIT FONCIER DE MADAGASCAR ET DE LA REUNION, de son côté, fait preuve d'une activité soutenue qui lui permet de renforcer, d'année en année, ses assises. La BRITISH AND FRENCH BANK (for Commerce and Industry) Ltd a considérablement développé, depuis deux ans, le volume de ses affaires sur la place de LONDRES ; son agence de LAGOS, dont les progrès sont constants, lui assure, de surcroît, de substantiels profits. Au Mexique, le BANCO DEL ATLANTICO étend sans cesse son champ d'action ; dès à présent, cette jeune filiale sert très efficacement les intérêts français en Amérique Centrale. Dernière née de nos

filiales à l'étranger, la BANQUE POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL S. A. à BALE, dont l'exploitation est maintenant bien équilibrée, complète utilement l'action de nos sièges de l'Est, notamment, dans leurs relations avec la Suisse.

*
* *

Deux relèvements des salaires, l'un en Février, le second en Octobre, joints à la hausse générale des prix, ont notablement alourdi nos charges. De leur côté, nos recettes se sont accrues à la faveur d'une extension appréciable du volume de nos opérations, dans les territoires d'outre-mer particulièrement, et, à partir d'Octobre, de l'élévation du taux d'escompte de la BANQUE DE FRANCE ; mais cet accroisse-



ment, en partie tout au moins, a simplement compensé les effets des nouvelles réductions de tarifs intervenues en cours d'année et l'augmentation inévitable de nos charges de trésorerie. Ainsi, nos frais généraux, en 1951 comme en 1950, ont progressé plus rapidement que nos recettes, dépréciant un peu plus notre coefficient d'exploitation. Certes, nos profits bruts restent élevés en valeur absolue et — considérés à l'intérieur de la seule profession bancaire — favorables, nous n'en doutons pas ; mais rapprochés de la masse de nos engagements, ils apparaissent faibles. Au reste, nous ne saurions perdre de vue que les 4/5^{èmes} de nos charges représentent, directement ou indirectement, des dépenses de personnel, dont les variations échappent, en fait, à notre initiative et que, d'autre part, les perspectives préoccupantes de l'économie française aggravent les risques que nous portons. Il ne fait aucun doute, à nos yeux, que les banques en général, et plus particulièrement les établissements de crédit, dont la fonction comporte obligatoirement une organisation fort coûteuse de placement et de négociation des valeurs mobilières, ne disposent plus, aujourd'hui, que de marges bénéficiaires réduites, très inférieures à celles que l'on trouve couramment dans la plupart des professions. A plusieurs reprises, au cours des deux dernières années, des abaissements de tarifs ont été imposés aux banques alors que la hausse des prix était générale ; persévérer dans cette politique, sous le fallacieux prétexte que le coût du crédit grève à l'excès les prix de revient, aurait inévitablement pour résultat d'affaiblir l'appareil bancaire français et de le rendre éventuellement vulnérable aux effets d'une crise économique prolongée.

Pour lutter contre l'augmentation continue de nos frais généraux, le moyen le plus sûr et le plus efficace qui s'offre à nous consiste à nous pencher sans cesse sur l'organisation et le fonctionnement de nos multiples services, dans le dessein de simplifier les tâches par la suppression des travaux inutiles, ou dont le coût est sans commune mesure avec l'utilité qu'ils présentent, et par l'emploi judicieux du matériel électro-comptable que la technique moderne met aujourd'hui à notre disposition. Depuis de nombreuses années nous nous sommes engagés dans cette voie, ce qui nous a permis de comprimer de façon fort appréciable nos effectifs. Les nouvelles réformes auxquelles nous avons procédé en 1951 ont été, à leur tour, génératrices d'économies : compte tenu d'un certain accroissement du personnel exploitant, notre effectif global a diminué de 300 unités sans qu'il en soit résulté le moindre trouble dans le fonctionnement de nos services administratifs, en dépit du développement du volume de nos opérations. Ce résultat a été obtenu sans heurt par le jeu normal des départs volontaires et le reclassement, lorsqu'il était possible, des agents en surnombre ; si quelques licenciements n'ont pu être évités, du moins nous sommes-nous efforcés d'en atténuer la rigueur. Il nous reste encore à faire, dans ce domaine des effectifs ; nous attendons beaucoup, notamment, du regroupement de l'ensemble de nos services centraux, dont nous déplorions depuis de nombreuses années l'excessive dispersion. L'aménagement de l'immeuble appelé à les recueillir est activement poursuivi. Déjà d'importants services y sont installés. Au point de vue technique, le succès confirme nos prévisions ; sur le plan social, l'appréciation unanime des 800 agents qui travaillent dans ces nouveaux locaux constitue, à nos yeux, un gage certain de réussite.

La reconstruction de ceux de nos sièges qui avaient été détruits ou endommagés au cours des hostilités approche de son terme. Son financement, insuffisamment assuré par les indemnités auxquelles nous avons droit, a nécessité une augmentation du capital de notre filiale, la Compagnie Immobilière Française. Nous avons, parallèlement, poursuivi l'exécution du plan de modernisation et d'extension de nos principales succursales ou agences métropolitaines, qui est, pour notre exploitation, d'une nécessité vitale. Le retard que l'interruption des travaux de cette nature pendant les cinq années de guerre nous avait imposé est comblé peu à peu, et le temps n'est plus éloigné où nous pourrions redonner à nos efforts dans ce domaine un rythme normal.

Outre-mer, l'édification des plus importants de nos sièges suit son cours ; elle est fréquemment rendue onéreuse par la rigueur de plans d'urbanisme ambitieux, justifiés, sans doute, dans les grands centres, mais dont on discerne mal l'intérêt en maints endroits. C'est ainsi que nous avons été amenés à

renoncer à la mise en valeur de terrains acquis cependant à cet effet, et à poursuivre notre exploitation dans des installations que nous aurions voulu provisoires. Notre programme d'aménagement de locaux professionnels se double, dans les différents territoires, d'un programme de logement pour le personnel européen, dont l'urgence n'est pas moins grande et que nous réalisons progressivement.

Nous avons déjà souligné les succès enregistrés par notre établissement aux différents stades de l'enseignement professionnel. L'année 1951 n'a pas été, à cet égard, moins favorable que ses devancières. C'est pour nous l'occasion d'associer, dans un même hommage, les élèves qui témoignent ainsi de leur volonté de parfaire leur formation professionnelle et les professeurs qui leur apportent le fruit de leurs connaissances et de leur expérience, les uns et les autres aux prix d'un travail supplémentaire absorbant s'ajoutant à la tâche quotidienne. Ces succès répétés, qui entretiennent au sein de notre maison une généreuse émulation, contribuent à améliorer la qualité de l'ensemble de notre personnel. L'éloge de celui-ci n'est plus à faire : sa conscience professionnelle, son dévouement, joints à l'autorité et à la compétence de ses chefs, font la force de notre établissement.

Notre Comité Central d'Entreprise assume toujours avec le même bonheur la gestion de nos œuvres sociales, dont bénéficie un nombre chaque année plus élevé de nos agents. La Société Immobilière Technique et Financière continue par ses prêts à faciliter aux chefs de famille les plus dignes d'intérêt l'accession à la propriété de leurs logements ; nous lui apportons un concours soutenu.

**

Le bilan que nous soumettons à votre approbation se totalise à Fr 238.970.635.837, en augmentation de Fr 49.644.676.422, soit 26,22%, sur celui de 1950.

Cette augmentation correspond essentiellement à l'accroissement des dépôts de la clientèle (comptes de chèques et comptes courants) qui, de Fr 148.417.775.199 fin 1950, passent à Fr 182.444.101.808, soit une hausse de Fr 34.026.326.609, ou 22,92%. De son côté, le poste « Bons et comptes à échéance fixe » enregistre, à Fr 9.403.142.449, une nouvelle augmentation de Fr 2.937.646.656.

Les autres comptes créditeurs : « Banques et Correspondants », « Comptes exigibles après encaissement » et « Créiteurs divers », progressent, respectivement, de Fr 4.241.395.394, Fr 2.171.053.466 et Fr 4.532.889.479 ; ces variations résultent du développement de nos opérations.

Les ressources nouvelles qui nous ont été confiées se retrouvent, à l'actif de notre bilan, pour la plus grande partie dans les postes « Portefeuille effets » et « Comptes courants » ; le premier enregistre, à Fr 163.573.555.066, une augmentation de Fr 32.457.896.263, soit 24,75% par rapport à l'année précédente ; le second progresse de Fr 6.742.212.388. Les postes « Banques et Correspondants », « Avances et débiteurs divers » et « Caisse, Trésors Publics, Banques d'émission » sont également influencés par ce surcroît de ressources, mais dans une moindre proportion.

Déduction faite de quelques opérations courantes et de faible montant d'ailleurs, notre Portefeuille-Titres s'est enrichi au cours de l'année 1951 de plusieurs participations intéressantes, notamment, certaines de nos filiales ; il se retrouve néanmoins au même chiffre qu'en 1950. Nous avons estimé, en effet, que notre capital social n'ayant pas varié, ces participations nouvelles devaient être compensées, à l'intérieur même de notre portefeuille, par la constitution d'une provision d'égal montant. Un

souci identique et les amortissements que nous avons estimé opportun de pratiquer expliquent le maintien à son chiffre antérieur du poste « Immeubles et mobilier », bien qu'entre-temps nous ayons exercé intégralement nos droits dans l'augmentation de capital de la Compagnie Immobilière Française.

* * *

Les résultats de l'exercice, défalcation faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques quelconques et autres charges, se traduisent en définitive par un solde bénéficiaire de

Fr 124.924.448

Après imputation de la somme nécessaire pour servir aux 994.588 parts non encore amorties l'intérêt minimum garanti de 3% sur le prix de rachat des actions (Fr 1.254), soit Fr 37,62 par titre, porté à Fr 37,777 pour arrondir à Fr 34 le montant net du coupon déduction faite de l'impôt, soit.....

Fr 37.572.550

le solde disponible de notre compte de Profits et Pertes ressort à.....

Fr 87.351.898

auquel s'ajoute le report antérieur de.....

Fr 25.577.468

Total

Fr 112.929.366

que nous vous proposons de répartir ainsi qu'il est indiqué ci-après, conformément aux dispositions de l'article 26 de nos statuts :

— Réserve légale :		
5% sur Fr 87.351.898.....	Fr	4.367.595
— Intérêt complémentaire aux parts à raison de Fr 32,222, soit net Fr 29 par part :		
32,222 x 994.588	Fr	32.047.614
— Attribution aux actions transférées à l'Etat d'un dividende brut de Fr 32,222 par action :		
32,222 x 1.050.000	Fr	33.833.100
— Tantièmes au Conseil d'Administration.....	Fr	1.500.000
— Affectation à la réserve extraordinaire de la somme nécessaire à seule fin de porter à 280 millions de francs l'ensemble de nos réserves.....	Fr	10.632.405
	Fr	82.380.714
le surplus, soit.....	Fr	30.548.652
étant reporté à nouveau.		

Si nos propositions sont acceptées, la somme de Fr 63 net attribuée à chaque part bénéficiaire sera mise en paiement le 1^{er} Juillet prochain.

* * *

Il y a deux ans, nous disions nos regrets de la décision prise par M. GUIRAUD de renoncer à son mandat d'Administrateur. Notre éminent collègue nous conservait cependant son concours à la tête de notre filiale : le CREDIT FONCIER DE MADAGASCAR ET DE LA REUNION, dont il présidait le Conseil depuis Septembre 1944. Mais, en Février dernier, M. GUIRAUD succombait au mal qui, depuis de longues années, le contraignait à des efforts de volonté sans cesse renouvelés.

Appelé en Septembre 1937 à siéger au Conseil d'Administration de notre établissement, puis aussitôt porté à la présidence par un vote unanime, M. GUIRAUD devait, huit années durant, exercer cette charge avec une autorité, une clairvoyance, un sens de la mesure et aussi un courage auxquels nous nous devons de rendre un ultime hommage. Choisi pour faire partie du nouveau Conseil constitué en exécution de la loi du 2 Décembre 1945, il continua pendant quatre années à nous apporter une collaboration riche d'une exceptionnelle expérience et d'un sûr jugement.

Notre maison tout entière, qui a douloureusement ressenti sa perte, conservera fidèlement le souvenir de son ancien Président.

* * *

Par arrêté du Ministre des Finances et des Affaires Economiques et du Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, en date du 7 Août 1951, M. Henri PEUBRIER, Directeur d'Agence, a été nommé Administrateur en qualité de représentant des cadres. Il succède, dans cette fonction, à M. COURTIN, dont nous avons, naguère, annoncé le décès.

Investi, en Juin 1951, d'un mandat législatif, M. BOISDE, qui appartenait à notre Conseil en qualité de représentant des professions commerciales, a dû, conformément à la loi, se démettre de ses fonctions d'Administrateur. Nous lui sommes reconnaissants de la part active que, pendant trois ans, il a prise à nos travaux. Pour lui succéder, le choix des Pouvoirs Publics s'est porté sur M. Maurice CAUCHOIS, Président du Conseil National du Commerce, dont l'autorité et la compétence, unanimement reconnues, se sont affirmées déjà au cours de nos délibérations et nous seront précieuses. Nommé pour la durée, restant à courir, du mandat de M. BOISDE, mandat qui expirait le 31 Décembre dernier, M. CAUCHOIS a été confirmé dans ses fonctions par arrêté du Ministre des Affaires Economiques en date du 28 Février.

Les mandats de MM. Aimé LE MAITRE et George ASSEMAT, qui avaient également pris fin le 31 Décembre 1951, ont été de même renouvelés, pour une période de quatre ans, par arrêtés des 5 Janvier et 1^{er} Mars 1952.

Le Conseil d'Administration.

RAPPORT DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1951

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte, au titre de l'exercice 1951, du mandat qui nous a été confié par M. le Ministre des Finances suivant arrêté en date du 5 Août 1949.

A la clôture de l'exercice, nous avons suivi certaines opérations d'inventaire au Siège Social et avons ensuite procédé aux vérifications, pointages et contrôles utiles.

Cet examen nous a permis de constater la parfaite concordance du bilan et du compte de Profits et Pertes avec les écritures sociales.

Nous sommes également en mesure de vous confirmer l'exactitude des informations d'ordre comptable que vous donne le rapport du Conseil d'Administration dont nous avons pris connaissance.

Établi dans la forme prescrite par la Commission de Contrôle des Banques, le bilan que nous analysons ci-après se totalise à Fr 238.970.635.837 contre Fr 189.325.959.415 en 1950, soit une augmentation de plus de 26%.

Il y a lieu de remarquer que, comme l'année dernière, l'échéance de fin d'année a été reportée au 2 Janvier, ce qui a déterminé le gonflement de certains postes, et en particulier les suivants : « Caisse », « Banques et Correspondants », « Portefeuille effets » à l'ACTIF, et « Comptes courants » au PASSIF.

ACTIF

<i>Caisse, Trésors publics, Banques d'Emission</i>	Fr	11.133.023.568
contre Fr 7.402.210.705. Pour l'exercice 1951, l'augmentation de ce chapitre est de 3.731 millions. L'année précédente, elle était de 542 millions. Elle correspond à une amplitude plus grande des disponibilités nécessaires en vue du règlement de l'échéance de fin Décembre.		
<i>Banques et Correspondants</i>	Fr	15.477.360.575
L'augmentation est de 3.593 millions contre 2.764 millions en 1950.		
<i>Portefeuille effets</i>	Fr	163.573.555.066
contre Fr 131.115.658.803, soit un accroissement de 32.458 millions. La progression cette année est de 24,75%, alors qu'elle n'était que de 22% pour l'exercice antérieur.		
<i>Coupons</i>	Fr	521.172.352
contre Fr 549.164.000. Ce montant est largement compensé par les provisions que versent les sociétés pour assurer le paiement des coupons domiciliés et qui figurent au Passif au chapitre « Crédeurs divers ».		
<i>Comptes Courants</i>	Fr	35.978.195.920
contre Fr 29.235.983.532, soit 23% d'augmentation. Celle-ci traduit la constance de l'aide qu'apporte la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE à sa clientèle.		
<i>Avances garanties</i>	Fr	288.169.432
contre Fr 207.133.723.		

<i>Avances et Débiteurs divers</i>	Fr	4.498.520.919
contre Fr 2.742.986.598. L'augmentation porte notamment sur le poste « Agents et Courtiers ».		

Comme chaque année, nous avons examiné avec soin les « Créances douteuses et litigieuses » et il nous semble que les provisions dont elles sont assorties tiennent compte des aléas prévisibles.

<i>Débiteurs par acceptations</i>	Fr	5.201.542.642
contre Fr 4.732.276.189. La contrepartie exacte de cette somme se trouve au Passif au poste « Acceptations à payer ».		

Titres.

Après diverses souscriptions et acquisitions, et compte tenu de provisions et amortissements équivalents, le Portefeuille Titres se retrouve à..... Fr 437.949.364 le Conseil d'Administration, pour les raisons indiquées dans son rapport, ayant estimé opportun de le maintenir au même chiffre que l'an dernier.

<i>Comptes d'Ordre et Divers</i>	Fr	1.536.145.999
contre Fr 692.882.986.		

Dans ce chapitre rentrent, comme précédemment, les cautionnements, les loyers d'avance, des écritures de régularisation et des dépenses pour travaux en cours d'exécution à la clôture de l'exercice.

<i>Immeubles et Mobilier</i>	Fr	325.000.000
sans changement. Les acquisitions et dépenses d'installation de l'exercice ainsi que la souscription à l'augmentation de capital de la filiale immobilière ont été entièrement amorties ou provisionnées.		

PASSIF

<i>Comptes de Chèques</i>	Fr	50.575.295.052
contre Fr 43.300.312.384, en augmentation de Fr 7.274.982.668, soit 16,8%.		

<i>Comptes Courants</i>	Fr	131.868.806.756
contre Fr 105.117.462.815. L'augmentation est de 25,4%.		

Le total des dépôts de la clientèle passe ainsi de 148.417 millions à 182.444 millions.

<i>Banques et Correspondants</i>	Fr	13.576.709.130
contre Fr 9.335.313.736.		

<i>Comptes exigibles après encaissement</i>	Fr	7.078.762.180
contre Fr 4.907.708.714.		

<i>Créditeurs divers</i>	Fr	16.399.677.171
contre Fr 11.866.787.692.		

L'augmentation est de 4.532 millions. Elle tient principalement à l'accroissement des comptes « Agents et Courtiers », « Frais à régler », « Dispositions à payer », etc. Dans ce chapitre figurent également les provisions diverses.

<i>Acceptations à payer</i>	Fr	5.201.542.642
contre Fr 4.732.276.189.		

Le poste *Dividendes à payer* ne figure plus au bilan, les coupons d'actions qui en faisaient l'objet ayant été atteints par la prescription quinquennale.

Bons et Comptes à échéance fixe Fr 9.403.142.449
contre Fr 6.465.495.793. La progression d'une année à l'autre est de 45%.

Comptes d'Ordre et Divers Fr 3.926.198.541
contre Fr 2.678.367.484.

Cette augmentation de près de 50% tient notamment au réescompte du Portefeuille effets.

Réserves Fr 265.000.000
en augmentation de 15 millions prélevés sur les bénéfices de l'exercice 1950. Ce prélèvement a été affecté à la Réserve Légale
pour Fr 4.256.459
et à la Réserve Extraordinaire pour Fr 10.743.541

Capital sans changement à Fr 525.000.000

Résultats Fr 124.924.448
contre Fr 123.536.679.

Ce montant tient compte des charges, des amortissements, et des provisions reconnues nécessaires par le Conseil d'Administration.

Après l'amortissement annuel de 22.102 titres, le nombre des parts bénéficiaires est ramené à 994.588 et la répartition qui leur est garantie à Fr 37.572.550

Au solde disponible de Fr 87.351.898

il y a lieu d'ajouter le report antérieur de Fr 25.577.468

soit un total de Fr 112.929.366

L'affectation de cette somme telle qu'elle vous est proposée par le Conseil d'Administration n'appelle aucune observation de notre part, et nous vous engageons à approuver le bilan et le compte de Profits et Pertes tels qu'ils vous sont présentés.

Paris, le 18 Avril 1952.

Les Commissaires

agréés par la Cour d'Appel de Paris

S. BIEUVILLE G. MARION J. RICHEL

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES SUR LES OPÉRATIONS VISÉES A L'ART. 40 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1867 EXERCICE 1951

Messieurs,

En exécution des prescriptions des articles 34 et 40 de la loi du 24 Juillet 1867 complétés, en ce qui concerne les banques de dépôt nationalisées, par l'article 17 du décret du 28 Mai 1946, nous avons l'honneur de vous rendre compte que le Conseil d'Administration nous a régulièrement avisés des opérations de crédit traitées au cours de l'exercice 1951 avec différentes sociétés ayant des Administrateurs communs avec la Banque.

Nous n'avons aucune observation à présenter sur ces opérations.

Paris, le 18 Avril 1952.

Les Commissaires

agréés par la Cour d'Appel de Paris

S. BIEUVILLE G. MARION J. RICHEL

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

La Commission de Contrôle des Banques, conformément aux propositions du Conseil d'Administration et après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires :

— Approuve les comptes de l'exercice 1951 arrêtés au 31 Décembre 1951 et le règlement d'inventaire, tels qu'ils lui ont été présentés ;

— Fixe à 70 francs par part la répartition allouée aux parts bénéficiaires nominatives de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, par application de l'article 6 de la loi du 2 Décembre 1945, modifié par l'article 4 de la loi n° 46-1071 du 17 Mai 1946.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

La Commission décide, conformément à l'article 26 des statuts de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE :

— L'attribution aux actions de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE transférées à l'Etat d'une somme totale de 33.833.100 Fr ;

— Le versement au Conseil d'Administration d'une somme de 1.500.000 Fr à titre de tantièmes.

TROISIÈME RÉSOLUTION

La Commission approuve le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en exécution des articles 34 et 40 de la loi du 24 Juillet 1867 et de l'article 17 du décret n° 46-1246 du 28 Mai 1946.

BILAN ET COMPTE DE PROFITS ET PERTES

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1951 AVANT RÉPARTITION

ACTIF		PASSIF	
Caisse, Trésors Publics, Banques		Comptes de chèques	F. 50.575.295.052
d'émission	F. 11.133.023.568	Comptes courants	F. 131.868.806.756
Banques et Correspondants	F. 15.477.360.575	Banques et Correspondants	F. 13.576.709.130
Portefeuille effets	F. 163.573.555.066	Comptes exigibles après encaist. F.	7.078.762.180
Coupons	F. 521.172.352	Créditeurs divers	F. 16.399.677.171
Comptes courants	F. 35.978.195.920	Acceptations à payer	F. 5.201.542.642
Avances garanties	F. 288.169.432	Bons et comptes à échéance fixe. F.	9.403.142.449
Avances et débiteurs divers F.	4.498.520.919	Comptes d'ordre et Divers F.	3.926.198.541
Débiteurs par acceptations..... F.	5.201.542.642	Réserves	F. 265.000.000
Titres	F. 437.949.364	Capital	F. 525.000.000
Comptes d'ordre et Divers F.	1.536.145.999	Résultats	F. 124.924.448
Immeubles et Mobilier..... F.	325.000.000	Report à nouveau	F. 25.577.468
TOTAL	F. 238.970.635.837	TOTAL	F. 238.970.635.837

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1951 APRÈS RÉPARTITION

ACTIF		PASSIF	
Caisse, Trésors Publics, Banques		Comptes de chèques	F. 50.575.295.052
d'émission	F. 11.133.023.568	Comptes courants	F. 131.868.806.756
Banques et Correspondants	F. 15.477.360.575	Banques et Correspondants	F. 13.576.709.130
Portefeuille effets	F. 163.573.555.066	Comptes exigibles après encaist. F.	7.078.762.180
Coupons	F. 521.172.352	Créditeurs divers	F. 16.470.797.335
Comptes courants	F. 35.978.195.920	Acceptations à payer	F. 5.201.542.642
Avances garanties	F. 288.169.432	Dividendes restant à payer F.	33.833.100
Avances et débiteurs divers F.	4.498.520.919	Bons et comptes à échéance fixe. F.	9.403.142.449
Débiteurs par acceptations..... F.	5.201.542.642	Comptes d'ordre et Divers F.	3.926.198.541
Titres	F. 437.949.364	Réserves	F. 280.000.000
Comptes d'ordre et Divers F.	1.536.145.999	Capital	F. 525.000.000
Immeubles et Mobilier..... F.	325.000.000	Report à nouveau	F. 30.548.652
TOTAL	F. 238.970.635.837	TOTAL	F. 238.970.635.837

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1951

HORS-BILAN		DÉBIT		CRÉDIT		HORS-BILAN	
Engagements par cautions et avals. F.	42.093.992.541	Intérêt minimum garanti aux parts bénéficiaires	F. 37.572.550	Report antérieur	F. 25.577.468	Engagements par cautions et avals. F.	42.093.992.541
Effets escomptés circulant sous notre endos..... F.	83.761.248.937	Solde disponible	F. 112.929.366	Produits nets de l'exercice déduction faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques quelconques et autres charges	F. 124.924.448	Effets escomptés circulant sous notre endos..... F.	83.761.248.937
Ouvertures de crédits confirmés .. F.	6.565.254.656	ainsi réparti :				Ouvertures de crédits confirmés .. F.	6.565.254.656
		Réserve légale..... F.	4.567.595				
		Intérêt complémentaire aux parts bénéficiaires... F.	32.047.614				
		Attribution aux actions transférées à l'Etat	F. 33.833.100				
		Tantièmes au Conseil d'Administration..... F.	1.500.000				
		Réserve Extraordinaire ... F.	10.632.405				
		Report à nouveau..... F.	30.548.652				
		F. 112.929.366					
		TOTAL .. F.	150.501.916			TOTAL .. F.	150.501.916

LA B. N. C. I ET SES FILIALES
DANS L'UNION FRANÇAISE
ET A L'ÉTRANGER

B. N. C. I

EN FRANCE

900 Succursales, Agences et Bureaux

OUTRE-MER

SÉNÉGAL DAKAR - SAINT-LOUIS THIÈS	GUINÉE CONAKRY - KANKAN KINDIA
COTE D'IVOIRE ABIDJAN - GAGNOA	GABON LIBREVILLE - PORT-GENTIL
CAMEROUN DOUALA - GAROUA N'KONGSAMBA - YAOUNDE	CONGO BRAZZAVILLE - DOLISIE POINTE-NOIRE
DAHOMEY COTONOU	SOUDAN BAMAKO
OUBANGUI-CHARI BANGUI - BERBERATI	TOGO LOMÉ
TCHAD FORT-LAMY FORT-ARCHAMBAULT	INDOCHINE SAIGON - PNOM-PENH
MARTINIQUE FORT-DE-FRANCE - TRINITÉ	GUADELOUPE POINTE-A-PITRE BASSE-TERRÉ - GRAND BOURG

A L'ÉTRANGER

CONGO BELGE LÉOPOLDVILLE	URUGUAY MONTEVIDEO
------------------------------------	------------------------------

B. N. C. I
(AFRIQUE)

ALGÉRIE

ALGER AFFREVILLE AIN-TÉJELÉS BISKRA BONE BOUFARIK BOUGIE CASSAIGNE COLOMB-BÉCHAR CONSTANTINE GUYOTVILLE	HUSSEIN-DEY LAPASSET MAISON-CARRÉE MOSTAGANEM ORAN ORLÉANSVILLE PHILIPPEVILLE RELIZANE SETIF SIDI-BEL-ABBÈS TIZI-OUZOU TLEMCEM
---	---



PORTS DE COMMERCE



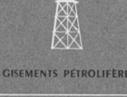
TRAFFIC MARITIME



PÊCHE



MINES



GISEMENTS PÉTROLIFÈRES



RAFFINERIES DE PÉTROLE



CENTRALES HYDRAULIQUES



CENTRALES THERMIQUES



INDUSTRIES DIVERSES



BLÉ



VIGNE



ELEVAGE



FORÊTS



SOURCES THERMALES



BEHÉRAVES



TABAC



POMMES



FLEURS

LA B. N. C. I ET SES FILIALES
DANS L'UNION FRANÇAISE
ET A L'ÉTRANGER

B. N. C. I

(AFRIQUE)

(Suite)

TUNISIE TUNIS BÉJA BIZERTE	MAROC CASABLANCA AGADIR BENI-MELLAL BERKANE FEDALA FES KASBA-TADLA MARRAKECH MAZAGAN MÉKNÈS MIDELT	TUNISIE LE KEF MAMDIA MONASTIR SOUK-EL-ARBA	MAROC MOGADOR OUARZAZATE OUED-ZEM OUZZANE OUJDA PORT-LYAUTÉY RABAT SAFI SETTAT SOUK-EL-ARBA-DU-GHARB TAROUDANT
LIBAN BEYROUTH	SYRIE ALEP DAMAS	ÉGYPTÉ LE CAIRE	

**CRÉDIT FONCIER DE
MADAGASCAR ET DE LA RÉUNION**

MADAGASCAR TANANARIVE ANTALAHA ANTSIRABE	MADAGASCAR DIEGO-SUAZÉZ FORT-DAUPHIN MAJUNGA AMBATONDRAZAKA	MADAGASCAR NOSSI-BÉ TAMATAVE TULÉAR
LA RÉUNION SAINT-DENIS	LA RÉUNION SAINT-PIERRE	

FILIALES A L'ÉTRANGER

BRITISH AND FRENCH BANK (for Commerce and Industry) Ltd LONDRES (Grande-Bretagne) LAGOS (Nigeria Anglaise)	BANQUE POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL S. A. BÂLE (Suisse)	BANCO DEL ATLANTICO MEXICO (Mexique)
CRÉDIT D'ORIENT LE CAIRE (Égypte) (Filiale de la B. N. C. I. A.)	PANAMA TRUST COMPANY PANAMA (Rép. de Panama) (Filiale de la B. N. C. I. A.)	